

R 484 – CACES® Ponts roulants et portiques.

Contexte réglementaire

Tout travailleur amené à utiliser un pont roulant ou un portique doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Il est en outre recommandé qu'il soit titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

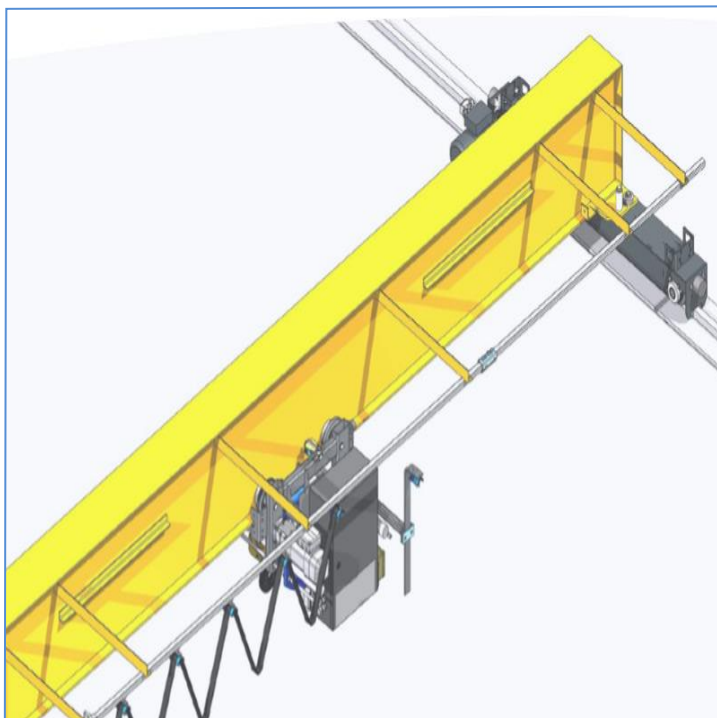
La Cnam a souhaité étendre le dispositif CACES® aux ponts roulants et aux portiques (y compris les semi-portiques).

Equipements concernés

Le présent texte est applicable lors de l'utilisation des ponts roulants et des portiques, y compris les semi portiques, à commande au sol ou en cabine.

Les ponts roulants et les portiques sont classés en deux catégories. Un CACES® peut être délivré pour chacune de ces catégories.

Le CACES® R.484 catégorie 2 (commande en cabine) peut être complété par une option « commande au sol ».



Moyens pédagogiques

Le Centre de formation mettra à disposition du stagiaire les équipements, matériels, aires d'évolutions et installations pédagogiques nécessaires à sa formation théorique comme pratique et conforme à la recommandation R484 définie par la CNAM.

Obligation de formation

Tout conducteur de pont roulant ou de portique doit avoir bénéficié d'une formation à la conduite dont la durée et le contenu doivent être adaptés compte tenu de son expérience pratique de la conduite et de la complexité de l'équipement de travail concerné.

Public & Pré requis

Tout public, conducteur de Ponts roulants ou portiques.

Aptitude médicale à la conduite.

Autorisation de conduite et attestation de formation pour présenter le CACES®

Evaluation de la formation

Fiche d'évaluation « TEST » des connaissances pratiques.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention : d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués et d'une note supérieure ou égale à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

Durée & Tarifs

Formation initiale : 2 Jours 390€ HT
RECYCLAGE TOUS LES 5 ANS.

Formation recyclage : 1 Jour 295€ HT

Objectifs de la formation

Apporter les compétences nécessaires à la conduite du pont roulant ou du portique concerné en situation de travail,
Transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du pont roulant ou du portique concerné,

Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation,

Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

R 484 – CACES® Ponts roulants et portiques.

A - Prise de poste et vérification

Utilisation des documents suivants : notice d'instructions et rapport de vérification périodique.

Mise en configuration d'exploitation.

Vérification visuelle, afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique :

- de l'état du pont roulant ou du portique et de ses équipements (câble de levage...),
- des contacts entre le portique et sa voie de roulement, de la voie de roulement elle-même et de ses appuis, ainsi que de son absence d'encombrement,

Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité.

Vérification de la mise en place des protections dans les zones de danger.

Impact des conditions météorologiques sur les manutentions prévues.

Vérification de l'adéquation du pont roulant ou du portique et des accessoires de levage.

B- Exploitation

Identifier les risques et les moyens permettant de les prévenir

- Chute de la charge
- Heurts/écrasement de personnes – dont l'opérateur – avec/par la charge
- Heurts/écrasement de personnes – dont l'opérateur – avec/par le pont roulant ou le portique
- Chute, renversement ou ruine du pont roulant ou du portique
- Risques liés à l'environnement (véhicules et engins de manutention, vent, gel, brouillard/fumées...) • Interférence avec d'autres appareils de levage
- Risque de chute, de plain-pied ou de hauteur
- Manque de visibilité
- Risques liés aux énergies mises en œuvre
- Opérations interdites / opérations délicates
- Conduite sous emprise de substances psychoactives
- Risques liés à une perte d'attention

C-Elingage

Appliquer les règles de mise en œuvre des accessoires de levage :

- Règles d'élingage
- Principales anomalies et détériorations

Réaliser l'élingage de la charge longue 2

- Justifier le choix des élingues et le mode d'élingage appropriés
- Mise en œuvre de l'élingage (levage / dépose de la charge)

D- Prise de poste et mise en service

Vérifier la présence et la validité des documents réglementaires suivants, et savoir les exploiter :

- Notice d'instructions (justifier une interdiction d'emploi ou une règle d'utilisation)
- Rapport de vérification générale périodique, de mise ou de remise en service (vérifier l'absence d'observation ou de restriction d'usage)

Procéder à une vérification visuelle du pont roulant ou du portique Vérifier le bon fonctionnement des dispositifs de sécurité Vérifier l'état et le fonctionnement des organes de commande

Prendre, déplacer et déposer la charge 1 selon le parcours de test décrit en annexe A4/3

- Précision des manœuvres
- Positionnement hors de la zone dangereuse
- Préparation de la zone de dépose de la charge
- Maîtrise du ballant
- Respect du temps de référence
- Rattrapage d'un ballant accidentel

E- Entretien

Détecter les principales anomalies :

- Câbles de levage
- Crochet et linguet

F- Fin de poste et vérifications

Mettre le pont roulant ou le portique en position hors service.

Rendre compte des anomalies relevées, passer les consignes.

R 484 – CACES® Ponts roulants et portiques.

Contexte réglementaire

Tout travailleur amené à utiliser un pont roulant ou un portique doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail). Il est en outre recommandé qu'il soit titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

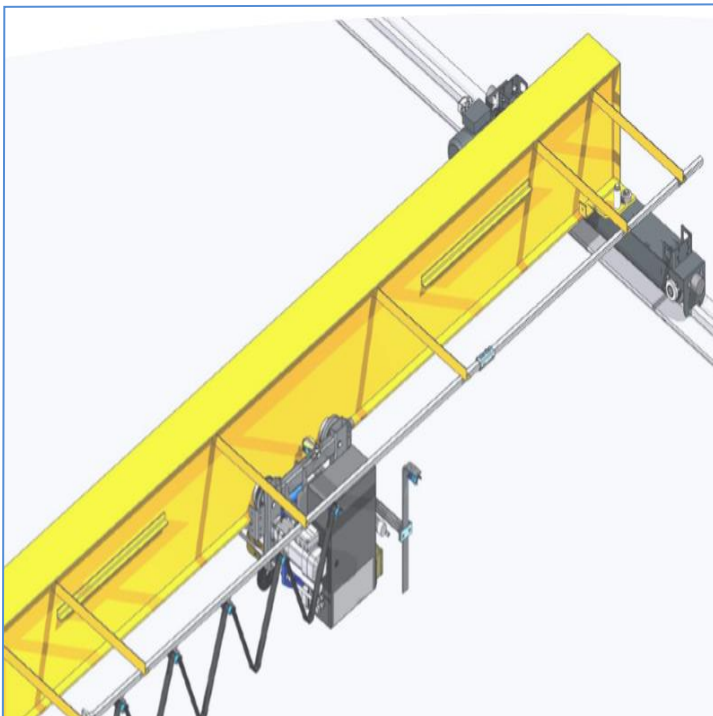
La Cnam a souhaité étendre le dispositif CACES® aux ponts roulants et aux portiques (y compris les semi-portiques).

Equipements concernés

Le présent texte est applicable lors de l'utilisation des ponts roulants et des portiques, y compris les semi portiques, à commande au sol ou en cabine.

Les ponts roulants et les portiques sont classés en deux catégories. Un CACES® peut être délivré pour chacune de ces catégories.

Le CACES® R.484 catégorie 2 (commande en cabine) peut être complété par une option « commande au sol ».



Moyens pédagogiques

Le Centre de formation mettra à disposition du stagiaire les équipements, matériels, aires d'évolutions et installations pédagogiques nécessaires à sa formation théorique comme pratique et conforme à la recommandation R484 définie par la CNAM.

Obligation de formation

Tout conducteur de pont roulant ou de portique doit avoir bénéficié d'une formation à la conduite dont la durée et le contenu doivent être adaptés compte tenu de son expérience pratique de la conduite et de la complexité de l'équipement de travail concerné.

Public & Pré requis

Tout public, conducteur de Ponts roulants ou portiques.

Aptitude médicale à la conduite.

Autorisation de conduite et attestation de formation pour présenter le CACES®

Evaluation de la formation

Fiche d'évaluation « TEST » des connaissances théoriques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention : d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test, et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

Durée & Tarifs

Formation initiale : 2 Jours 390€ HT
RECYCLAGE TOUS LES 5 ANS.

Formation recyclage : 1 Jour 295€ HT

Objectifs de la formation

Apporter les compétences nécessaires à la conduite du pont roulant ou du portique concerné en situation de travail,
Transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité du pont roulant ou du portique concerné,

Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation,

Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

R 484 – CACES® Ponts roulants et portiques.

A - Connaissances générales

Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur.

Dispositif CACES®.

Rôle et responsabilités du conducteur.

Connaissance des différents acteurs internes et externes.

Rôle et responsabilités de l'élingueur et du chef de manœuvre.

B - Technologie des ponts roulants et portiques

Terminologie et caractéristiques générales.

Identification, rôle et principes de fonctionnement.

Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes.

Technologies de freinage de la charge.

Incidence sur la conduite de la présence ou non de variation de vitesse sur les mouvements.

C - Les principaux types de ponts roulants

Caractéristiques et spécificités des différents types de ponts roulants et de portiques.

Modes de commande existants.

Catégories de CACES® R.484.

D - Notions élémentaires de physique

Evaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges.

Conditions d'équilibre.

E - Capacité des ponts roulants et des portiques

Compréhension des documents et plaques signalétiques.

Interprétation de la plaque de charge et connaissance des unités courantes.

F - Risques liés à l'utilisation

Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés :

- risques liés à l'utilisation des commandes au sol, avec ou sans fil
- heurts / écrasements de personnes
- retombée ou renversement de la charge,
- interférence avec d'autres appareils de levage,
- risques liés à l'environnement
- risques liés aux conditions climatiques
- risques liés au manque de visibilité
- risques liés à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre
- risque de chute de hauteur du pontier
- risques liés à la commande en cabine
- chute, renversement ou ruine du pont roulant.

G - Exploitation des ponts roulants et portiques

Opérations interdites.

Opérations délicates.

Règles d'utilisation des dispositifs de gestion d'interférences et de zones interdites.

Effets de la conduite sous l'emprise de substances psycho-actives.

Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention.

Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance du pont roulant ou du portique.

Justification du port des EPI.

H - Accessoires de levage et règles d'élingage

Choix et utilisation des accessoires de levage.

Respect des règles d'élingage.

Principales détériorations des accessoires.

I - Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques

→ Principales anomalies concernant:

- les câbles de levage,
- le crochet et son linguet de sécurité,
- le boîtier / le pupitre de commande,
- la voie de roulement des portiques et son encombrement.